

DÉLIBÉRATION

Séance du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2026

Élus :	29	L'an deux mille vingt-six, le premier juin , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le vingt-six mai deux mille vingt-six, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	26	
Absents :	3	
Pouvoirs :	3	
Votants :	29	
Présents :	BOUVIER Christophe, DOUKKALI Sonia, BOUCHAMA Salah, RENAUD Sandrine, PROÏA Maxime, BORDE SAÏBI Danielle, BELLABES Loïs, LANGLOIS Rémy, PETIT Magali, GANDINI Stéphane, RANDON BERNET Sylvie, BORG Pierre, MENGIN Vincent, BERTHEL Laure, BUTY Christian, FRECHOSO Christine, COMBIER André, VIZCAINO Stéphanie, MARTIN Catherine, MAZET Jérôme, VERMARE Anne, DEL OLMO Céline SALAS Kevin, PARRA Anabelle, DANIELE Muriel, DUCHENE Stéphane, TOURNIER Marie-Pierre.	
Absents :	DEL OLMO Céline, BALSAMO Mario, GOETINCK Patrick	
Absents ayant laissés procurations :	DEL OLMO Céline à BORDE SAÏBI Danielle BALSAMO Mario à BOUVIER Christophe GOETINCK Patrick à DANIELE Muriel	
Secrétaire de séance :	Loïs BELLABES	

Délibération n° 01_06_042_1B3

OBJET : Représentation au sein du CAUE

Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977.

Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental.

L'architecture, les paysages et le patrimoine sont d'intérêt public.

Le CAUE est créé à l'initiative des responsables locaux et présidé par un élu local. C'est un organe de concertation entre les acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain

La ville a été sollicitée afin de désigner un représentant afin de siéger au conseil d'administration.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DESIGNE : Rémy LANGLOIS comme représentant de la Ville au sein du CAUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Publié à CHASSE-SUR-RHÔNE, le 3 juin 2026.

Le Maire,
 Christophe BOUVIER



Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le 05/06/2026



ID : 038-213800873-20260601-01_06_042_1B3-DE